



Résiliation orange mobile possible sans frais ?

Par **bass6t**, le **23/04/2012** à **12:25**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils gratuits sur ma situation.

J' ai été licencié en septembre 2011. Mon dernier engagement chez Orange mobile date de fevrier 2012. J'ai souhaité baisser mon forfait.

Puis je résilier mon contrat chez Orange mobile, sachant que mon licenciement date du mois de septembre 2011 ?

Quelles possibilités ai-je ?

Merci